

Appel à concours 2019

Concours général agricole des pratiques agro-écologiques - prairies et parcours

Ce concours, organisé depuis 2014 par l'ADASEA 32, récompense les meilleures pratiques du point de vue agricole et écologique sur des prairies naturelles.

Les critères du jury :

Pour apprécier les qualités de chaque prairie, le jury s'appuie sur des indicateurs de végétation, et note ses différentes propriétés agro-écologiques : fonctionnalité agricole et écologique, productivité et saisonnalité, valeur alimentaire, souplesse d'exploitation, renouvellement de la diversité végétale, valeurs paysagère et patrimoniale. Ils notent également la capacité de l'usage agricole à valoriser et renouveler ces propriétés.

Comment y participer ?

Il faut être exploitant agricole et avoir au minimum 3 UGB sur l'exploitation.

Pour l'année 2019, le territoire ciblé est celui de l'Astarac.

Pour y participer, il faut que les **prairies naturelles** que vous souhaitez inscrire au concours **soient humides ou inondables**, le financement du concours étant assuré via le programme de gestion des milieux humides, soutenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le FONDS Européen FEDER et la Région Oc-

citanie.

N.B. : Les prairies ne devront pas être fauchées ou pâturées avant le passage du jury, fin mai selon l'avancement de la végétation.

Renseignements : ADASEA du Gers - Maison de l'Agriculture - Tél : 05.62.61.79.50

